



# PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**Mardi 16 janvier 2024 à 19h30 - siège du SISAM**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 16 JANVIER à 19h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, le 9 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM, sous la présidence de Mme Fatima BOURGEOIS, Présidente.

**Date de convocation du Conseil Syndical : 9 janvier 2024**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

## **PRESENTS :**

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2023, est arrêté et adopté à l'unanimité.

## **20240116 3 Convention d'objectifs et de moyens 2024 du Foyer Culturel de Sciez**

Kathy CHATELAIN expose que la commission finances a étudié le budget prévisionnel 2024 du Foyer Culturel de SCIEZ lors de la commission du 16 novembre 2023. Le montant prévisionnel de la subvention pour l'année 2024 s'établit à **209 041 euros**.

Action	Budget 2023	Budget 2024	ECART 2023-2024
ALAE	78 532 €	83 447 €	4 915 €
Mercredi	33 144 €	35750 €	2 606 €
Vacances	84 917 €	87 628 €	2 711 €
Actions jeunesse 14-17 ans	26 682 €	2 217 €	-24 465 €
<b>Total subvention</b>	<b>223 275 €</b>	<b>209 041 €</b>	<b>-14 234 €</b>
<b>Total subvention sans Actions jeunesse</b>	<b>196 593 €</b>	<b>209 041 €</b>	<b>12 448 €</b>

Le poste d'animateur jeunesse étant vacant à ce jour, la somme allouée à cette action ne sera pas considérée dans le budget de l'opérateur mais sera néanmoins prévue au budget 2024. La demande de subvention 2024 du FCS est de 209 041 € soit 12 448 € de plus que sur l'année 2023 si l'on considère le budget 2023 sans la somme allouée aux actions jeunesse. Il faut noter que des frais restent à imputer sur cette action. Il s'agit des frais de sièges ventilés et les frais liés au maintien de la ligne téléphonique et internet.

Cela représente une augmentation de 12 448 euros pour le SISAM par rapport à l'année 2023. Cette augmentation s'explique par les points suivants qui font augmenter les dépenses totales de l'association : les charges, les frais liés à l'alimentation et les frais de siège.

#### Echéance des versements :

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'OPERATEUR selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

Acompte 1 - Mars 25 % : 52 260.25 euros  
Acompte 2 - Mai 25 % : 52 260.25 euros  
Acompte 3 - Juillet 25 % : 52 260.25 euros  
Acompte 4 - Octobre 15 % : 31 356.15 euros  
Solde à réception des bilans : 20 904.1 euros

#### Durée de la convention :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### Actions subventionnées :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Sciez ;
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée sur Sciez ;
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires ;

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyen du Foyer Culturel de Sciez ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention.

## 20240116 4 Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Kathy CHATELAIN, vice-présidente du SISAM fait lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Bien que le Rapport d'Orientation Budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il est proposé aux élus du Conseil Syndical de bien vouloir approuver sa bonne tenue afin d'éviter tout contentieux à venir.

**Le Conseil Syndical, après débat, PREND ACTE de la bonne tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 du SISAM, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### Questions diverses

Fatima BOURGEOIS fait un point à l'assemblée de la situation de l'Association Bas Chablais Jeunes. En effet, l'association a dernièrement provoqué la tenue d'un Conseil d'Administration au cours duquel elle a fait part de difficultés financières importantes sans se prononcer sur la suite de l'activité de l'association.

Le SISAM a pour sa part entrepris une réflexion depuis un certain temps pour la mise en place d'une délégation de service public sur le périmètre de ses compétences enfance et jeunesse comme cela a été fait précédemment sur la compétence petite enfance.

Aussi, dans ce contexte, le SISAM recherchera la meilleure solution pour assurer la transition entre les conventions d'objectifs et de moyens mises en œuvre avec ses opérateurs et la mise en place d'une DSP.

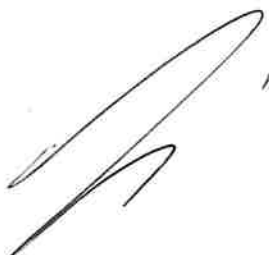
Enfin, Fatima BOURGEOIS informe les membres du Conseil de la probable tenue d'un Conseil Syndical extraordinaire dans les prochains jours.

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mardi 12 mars à 19h30 au siège du SISAM.

Madame la Présidente, constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisés, lève la séance à 21h30.

Procès-verbal de séance dressé le 17 janvier 2024 par la secrétaire élue par ses pairs présents en l'assemblée du 16 janvier 2024.

La Secrétaire de séance,  
Mélanie AYISSI



La Présidente,  
Fatima BOURGEOIS

